

Le Bulletin

MISSIONS ET ACTIONS DU SDE 82

N° 20 • 2015

Énergie :
innover et préserver
l'environnement



SDE 82

Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne



SOMMAIRE

[RESSOURCES] p. 3

**Electrification rurale :
un nouveau
programme ambitieux**

[ENJEUX] p. 4-5

**Environnement :
des initiatives
vertueuses**

**Energie : innover
pour durer**

[STRATÉGIES] p. 6

**Services : le SDE 82
muscle son offre**

[PROJETS] p. 7

**Croissance verte,
smart grids, fibre
optique : relevons
le défi ensemble !**

Directeur de la publication : Robert Descazeaux
Rédaction : Marylène Bayles-Penche et
Françoise Sorbet
Conception et réalisation graphique :
Approches Business Consulting & Campagne de Presse
Impression : Techniprint (tirage : 3 800 exemplaires)
SDE 82 - 78 avenue de l'Europe - 82000 Montauban
Tél. : 05 63 21 09 00 - Mail : sdetg@sdetg.fr



LE MOT DU PRÉSIDENT



Robert Descazeaux
Maire de Garganvillar,
Président du SDE 82

En Tarn-et-Garonne, le développement et la modernisation des réseaux électriques représentent un défi majeur au regard de la croissance démographique annoncée et de l'émergence des nouveaux services. A la faveur de l'inventaire des besoins en électrification rurale, j'ai plaidé pour un maintien à minima du niveau des dotations du CAS-FACE. Les services de la Préfecture ont pris acte des arguments avancés par le SDE 82 et ERDF, et de leur volonté de travailler en bonne coordination pour optimiser les ressources disponibles.

Autre défi à relever : la transition énergétique qui nous engage vers des projets d'avenir. Je m'attacherai à orienter les actions de notre structure vers l'efficacité énergétique et à lui faire prendre le virage de l'évolution portée par la loi.

D'ores et déjà, notre volonté d'aller de l'avant et d'apporter des solutions aux problématiques énergétiques s'exprime à travers l'implication du SDE 82 dans de nouvelles activités. Le déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques et la constitution d'un groupement de commande pour l'achat d'électricité produiront très prochainement des changements concrets dans la vie des citoyens-consommateurs et des collectivités.

En concertation avec les élus, les instances consultatives et les comités techniques, je continuerai à proposer des pistes de définition et de mise en œuvre de politiques nouvelles, au bénéfice de tous, dans l'esprit de solidarité départementale qui nous a toujours guidés.

**Electrification rurale :
dimensionner et
fiabiliser les réseaux**

**Se regrouper
pour optimiser
l'achat d'énergie**

**Développer des services
innovants, respectueux
de l'environnement**

[ÉLECTRIFICATION RURALE]

Un nouveau programme ambitieux



A dotations égales, une programmation des travaux, pluriannuelle et concertée, va permettre d'améliorer la qualité électrique, dans un contexte de demande croissante liée à la dynamique démographique en Tarn-et-Garonne et aux nouveaux usages.

> Toujours trop de clients mal alimentés...

Fin 2013, 34 communes du département présentaient un taux de clients mal alimentés supérieur à 3%. Ainsi, malgré les efforts d'investissement consentis depuis plusieurs années, l'évaluation des besoins établie par le SDE 82 et ERDF pointe du doigt des seuils de qualité inférieurs à ceux fixés par le décret de 2007.

> Fils nus : encore plus de 1 000 kilomètres !

En secteur rural, les lignes électriques en fil nus continuent de régresser. Néanmoins, fin 2014, elles représentaient 27,4% du réseau électrique aérien, soit 1 050 km, dont 665 km en faible section. C'est pourquoi le SDE 82 a renforcé ses investissements dans le programme de sécurisation (3 089 216 euros sur l'exercice 2014 au lieu de 2 412 431 euros en 2013). Une tendance qui doit être maintenue pour améliorer la continuité de

fourniture et réduire la sensibilité du réseau aux aléas climatiques.

> Un réseau calqué sur le développement du 82

La population du Tarn-et-Garonne devrait, selon l'INSEE, fortement augmenter dans les 20 ans à venir. A cette croissance démographique, s'ajoutent le développement économique et l'émergence de nouveaux services.

Ainsi, au cours des dix dernières années, le cumul des puissances souscrites s'est accru de 29,1% en zone rurale. Les réseaux devront donc être dimensionnés et fiabilisés pour assurer une desserte de qualité dans l'avenir.

> Une contribution sur fonds propres augmentée

Pour réserver exclusivement les dotations du CAS-FACE aux renforcements, sécurisations et dissimulations, le SDE 82 participe au financement des raccordements sur ses fonds propres.

Il abonde également le programme de renforcement (4 millions d'euros en 2015). Il est ainsi en mesure d'augmenter considérablement le nombre de chantiers réalisés, mais également de traiter les renforcements urgents nécessités par de nouvelles activités, ou émanant de réclamations, sans attendre la programmation annuelle.

PCDMR, c'est quoi ?

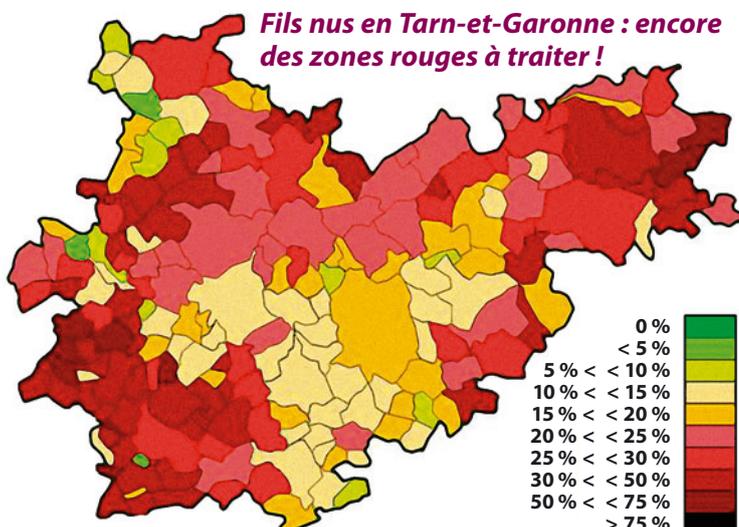
C'est le Programme Concerté de Développement et de Modernisation des Réseaux (PCDMR), qui découle du protocole signé en 2013 par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et par ERDF. Sa vocation : renforcer la qualité des échanges entre l'autorité organisatrice de la distribution et le concessionnaire, afin d'améliorer le service public concédé.

Ensemble, des ressources optimisées...

En 2015, sur la base d'un diagnostic partagé du développement du territoire et de la performance du réseau, le SDE 82 et ERDF ont établi en concertation une programmation pluriannuelle. Après avoir défini des priorités, il s'agit de s'assurer de la bonne coordination des investissements, pour augmenter leur efficacité. Le tout en fonction des ressources mobilisables par le SDE 82 et ERDF.

... et encadrées

Ce dispositif partenarial fera l'objet d'un suivi annuel. La mesure des lignes Moyenne Tension fiabilisées, la résorption des fils nus Basse Tension et le nombre de clients mal alimentés traités seront des critères essentiels pour évaluer les effets du PCDMR.



CAS-FACE : à maintenir

En juin 2015, lors de la conférence d'inventaire des besoins en électrification rurale pour 2016 et 2017, le SDE 82 et ERDF ont défendu un principe simple : le niveau de dotations du CAS-FACE doit être au moins équivalent à celui de l'exercice précédent.

[BONNES PRATIQUES]

Environnement : des initiatives vertueuses

> Nouvelle donne pour l'enlèvement des supports



Recyclage des supports déposés et plantations d'arbres pour limiter les émissions de gaz à effet de serre : deux exemples de bonnes pratiques environnementales orchestrées par le SDE 82.

Récupération des poteaux en béton

Sous conditions, les communes et les particuliers peuvent récupérer les supports en béton déposés. Cette remise gracieuse fait l'objet d'un engagement écrit pour éviter toute demande ultérieure d'enlèvement. En revanche, les poteaux en bois ne peuvent pas être cédés, en raison des traitements à base de produits toxiques qu'ils ont subis.

> Compensation carbone : plantons des arbres !

En moyenne, près de 900 supports et 150 massifs en béton sont déposés chaque année. Depuis 2001, le Syndicat conclut un marché pour procéder à leur enlèvement en vue de leur recyclage. L'entreprise VLMTM de Valence-d'Agen, qui vient de se voir attribuer ce marché suite à la cessation d'activité du précédent prestataire, a recherché six sites de stockage principaux. Pour résorber le stock accumulé dans l'intervalle des deux marchés, le SDE 82 va planifier sur les prochains mois une campagne d'enlèvement à l'échelle du département.

Saviez-vous que sur un chantier souterrain, le déplacement de plus de 100 m³ de matériaux impose la plantation d'un arbre et au-delà, pour chaque 50 m³ supplémentaires, la fourniture d'un plant de plus. Quatre entreprises sur les sept qui réalisent les travaux d'électrification rurale ont, quant à elles, décidé de doubler ce quota d'arbrisseaux à planter. En début d'année, la commune de Fabas a bénéficié de cette opération (voir encadré). La prestation est entièrement prise en charge

par l'entreprise chargée des travaux, qui fait appel à un spécialiste pour la fourniture, la plantation et l'entretien des arbres.

L'élagage et l'abattage

Il est également prévu de planter des végétaux quand la création d'un réseau aérien entraîne des abattages ou élagages importants. Si, sur une même unité foncière, le tonnage abattu dépasse trois tonnes, le propriétaire pourra – s'il le souhaite – bénéficier de la plantation d'un jeune arbre d'au moins 1,5 m de hauteur. Chaque tonne supplémentaire implique la plantation d'un arbre de plus. La prestation est alors rémunérée aux entreprises par le SDE 82 selon un barème prévu au bordereau des prix.

50 variétés d'arbres

Une annexe au marché fixe la liste des essences les plus adaptées au territoire. Le choix est toutefois vaste puisque plus de 50 variétés d'arbres sont proposées. La période de plantation est également contrainte : elle s'étend de novembre à mars.

[RETOUR D'EXPÉRIENCE]

Jérôme Soursac, maire de Fabas :

« Nous avons choisi deux tilleuls »

– Pourquoi avoir accepté cette proposition de plantation de deux arbrisseaux ?

A une époque où de plus en plus de haies et d'arbres sont détruits dans nos campagnes, nous ne pouvions pas refuser cette initiative éco-citoyenne, sans frais pour la commune.

– Quel accompagnement avez-vous reçu de l'entreprise et du Syndicat ?

L'opération, très bien organisée, a été entièrement prise en charge par l'en-

treprise CEPECA et le SDE 82. Nous avons simplement choisi l'emplacement et l'espèce des arbres.

– Pourquoi avez-vous choisi des tilleuls ?

Nous sommes dans une commune où l'arbre dominant est le chêne. Aussi, nous voulions changer. Nous souhaitons un arbre qui traverse les siècles, de grande hauteur, mellifère car nous sommes très sensibles à l'avenir des abeilles, et adapté à notre région.



C'est tout naturellement que nous avons choisi deux tilleuls que nous avons placés au bord d'un parking. Ils ombrageront le site en été et l'embaumeront lors de la floraison.

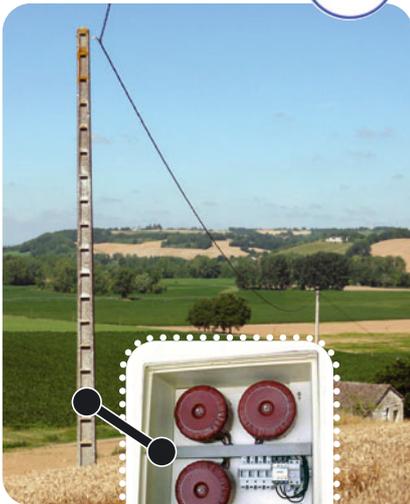
[PERFORMANCE]

Energie : innover pour durer

> MDE Réseau : une source d'économie

A travers le programme MDE Réseau (financé à hauteur de 80 % par le CAS-FACE), le SDE 82 contribue à la maîtrise de la demande énergétique en habitat dispersé. Ainsi, pour traiter les chutes de tension sans engager des travaux de renforcement du réseau, ce programme soutient, entre autres, l'installation d'équilibreurs de phases en amont des compteurs, associés à des équipements domestiques économes en énergie.

Un principe simple



L'équilibreur absorbe l'essentiel du courant du neutre et le redistribue sur les trois phases pour équilibrer les tensions.

6 dossiers en 2015

Attributaire du marché, le bureau d'études OmégaWatt, a effectué les mesures sur site et préconisé le type d'équilibreur adapté. Il a également assuré une mission de conseil en économie d'énergie auprès des abonnés. A l'achèvement des travaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDE 82 par les entreprises d'électrification rurale, OmégaWatt vérifie l'efficacité de la solution retenue et établit le rapport permettant d'obtenir la subvention du CAS-FACE.



> Eclairage public : combiner performance et sobriété énergétique

Le SDE 82 met à disposition des communes les compétences de ses conseillers. Chaque projet d'investissement fait ainsi l'objet d'une étude personnalisée, indispensable pour proposer la solution la plus efficace, techniquement et financièrement.

Rénovation : des opérations "exemplaires"

Par souci d'esthétique, le choix des équipements et de la couleur de lumière sont, autant que possible, en harmonie avec les installations existantes. Au plan technique, l'objectif est d'améliorer l'efficacité énergétique : ainsi, les ballons fluorescents sont souvent remplacés par des luminaires leds équipés de réducteurs de puissance (gradables).

Le conseiller du SDE 82 oriente la commune dans le choix technologique, notamment en veillant au respect des normes d'éclairage, mais également pour l'obtention d'une subvention octroyée si l'opération est "exemplaire". Cette aide, de 300 € HT par point lumineux rénové (dans la limite de dix par an) est versée en complément du financement de 40 %



Le SDE 82 préconise et met en place des dispositifs innovants pour réduire les consommations et les coûts énergétiques. Explications.

du montant HT des travaux (plafonné à 22 900 €). Pour l'obtenir, l'emploi exclusif de matériels CE (éligibles aux CEE standardisés), une efficacité de la source supérieure ou égale à 85 lumens par Watt et un objectif minimum de réduction par trois des consommations sur le départ rénové, sont exigés.

Création : horloge astronomique et leds communicants

Pour les commandes d'éclairage public neuf, le SDE 82 préconise en général l'installation d'une horloge astronomique pour optimiser et programmer les temps d'allumage, ou piloter l'extinction nocturne. L'emploi de matériels de performance énergétique supérieure permet également d'améliorer la qualité et l'uniformité de l'éclairage. L'efficacité lumineuse d'un led muni d'un réflecteur est en effet de l'ordre de 105 lumens par Watt, alors qu'à consommation égale, celle d'un ballon fluorescent se limite à 45 lumens par Watt. En outre, en fonction de la configuration, les luminaires leds peuvent être gradables et communicants. Un détecteur placé sur le premier appareil capte le passage d'un véhicule et transmet le message, en cascade, aux lanternes suivantes pour rétablir l'éclairage à sa puissance maximale.

Des panneaux financés par le fonds d'entraide énergétique

Alors que de plus en plus de communes recourent à l'extinction nocturne de l'éclairage public, le SDE 82 va faire créer des panneaux de signalisation à implanter aux différentes entrées des bourgs concernés pour avertir les tiers de ces extinctions. Cette opération sera financée grâce au fonds mutualisé d'entraide énergétique, doté par la vente des certificats d'économies d'énergie obtenus suite aux investissements en éclairage public.

Rappelons que la décision d'extinction ou de diminution de l'éclairage public, votée par le conseil municipal, engage la responsabilité du maire en tant qu'autorité de police. Un juste équilibre doit donc être trouvé entre les objectifs d'économie d'énergie et la sécurité. Il est, en outre, impératif de respecter les normes de continuité d'éclairage et les obligations d'information du public.

[SERVICES]



Le SDE 82 muscle son offre

> Achat d'énergie : des prix et des services bien négociés

C oordonnateur du groupement de commandes d'achat d'électricité, le SDE 82 a conclu ses premiers marchés. Ils entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

168 acheteurs publics réunis

Répondant manifestement à une attente forte, ce groupement a été plébiscité par les acteurs publics : 137 communes, le Département, sept communautés de communes, le Centre départemental de gestion de la fonction publique, six syndicats (dont le SDE 82), douze collèges, trois Centres communaux d'action sociale et un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ont, en effet, opté pour cette solution techniquement et juridiquement sécurisante.

1^{ers} résultats encourageants

Le volume d'achat global, 40 gigawatt-heure, est suffisamment significatif pour bénéficier des avantages d'un "grand compte". Dans un premier temps, le SDE 82 a lancé une consultation qui a permis de sélectionner trois candidats en capacité de présenter une offre de service conforme aux exigences du cahier des charges. Le premier marché, portant sur les points de livraison en tarifs jaunes et verts, a été attribué à EDF Collectivités Sud-Ouest pour deux ans. Bilan : l'économie globale moyenne (TTC) est estimée à 10,7 % par rapport aux tarifs réglementés, soit un gain de 645 577 euros sur deux ans. Début 2016, les trois candidats seront mis en concurrence pour le second marché, relatif à la fourniture d'électricité pour les tarifs bleus et l'éclairage public.

L'énergie verte fait son entrée

17 membres du groupement ont souhaité se fournir en partie en énergie

Tout en développant ses missions traditionnelles, le Syndicat confirme son engagement dans de nouvelles activités. Objectifs : accompagner les évolutions du secteur de l'énergie et mieux répondre aux demandes des communes et des usagers du service public.

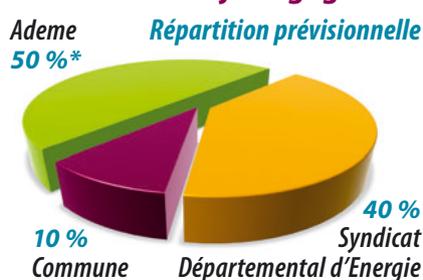
verte. Au total, 165 points de livraison (éclairage et bâtiments publics) sont concernés, ce qui représente un volume de 1,9 gigawatt-heure, soit 4,7 % du volume global.

> Bornes de recharge pour véhicules électriques : le SDE 82 pilote l'opération



L e SDE 82 porte désormais le projet de déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques au titre d'une compétence optionnelle, intégrée à ses statuts par l'arrêté préfectoral du 13 août 2015.

3 financeurs déjà engagés



Le schéma de déploiement repose sur l'installation de 90 bornes d'ici fin 2017. Le coût de fourniture, pose, raccordement et signalétique des bornes est estimé entre 12 000 et 15 000 euros HT l'unité. Dans le cadre du programme "Investissements d'Avenir", l'Ademe accorde une subvention de 540 000 euros (* plafonnée à 6 000 euros par borne).

Un schéma de déploiement concerté

Le SDE 82 a rencontré les élus des communes pressenties pour l'installation d'une borne de recharge. La

sélection des sites d'implantation s'est appuyée sur des critères liés à l'équilibre territorial, à la capacité du réseau électrique et aux possibilités de stationnement.

A l'issue de cette étape, le Syndicat a établi une carte prévisionnelle d'implantation des infrastructures. Pour chaque site, ERDF doit examiner l'impact sur le réseau électrique et établir une classification selon trois situations : "pas de contrainte particulière"; "un raccordement serait réalisable a priori, avec des contraintes susceptibles d'engager des dépenses complémentaires"; "fort niveau de contrainte". L'arbitrage final sera soumis au Comité de pilotage du projet IRVE.

Les missions du Comité de pilotage

Présidé par le Président du SDE 82 et constitué d'élus membres du Comité syndical, de représentants de l'Ademe, d'ERDF et d'agents du Syndicat, le Comité de pilotage est chargé de faire des propositions sur les modalités de fonctionnement, d'exploitation et de gestion des bornes de recharge. Il devra également valider les éléments techniques de la consultation des fournisseurs.



[POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES]



Croissance verte, smart grids, fibre optique : relevons le défi ensemble !

> Trois conventions avec ERDF

En 2015, le SDE 82 et ERDF ont signé trois conventions, pour optimiser et coordonner leurs actions.

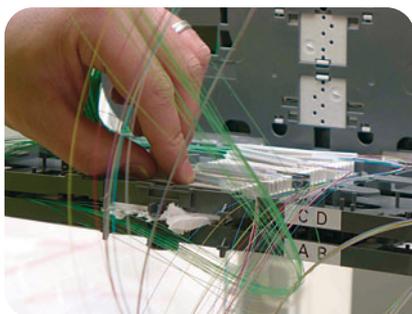
► La première porte sur le renouvellement des engagements en matière d'intégration des ouvrages dans l'environnement. ERDF contribuera au financement de ce programme à hauteur de 220 000 € par an jusqu'en 2017.

► La seconde est liée à la mise en œuvre du programme "MDE Réseaux" et au déploiement concerté des solutions alternatives permettant d'éviter de renforcer le réseau.

► Le troisième engagement partenarial concerne la réalisation d'études pour optimiser l'implantation des bornes de recharge des véhicules électriques, ainsi qu'une mission d'accompagnement pour organiser les raccordements des stations.

> Engagement tripartite avec ERDF et Orange

Pour accélérer le déploiement de la fibre optique dans le Tarn-et-Garonne, le SDE 82, ERDF et Orange ont formalisé une nouvelle coopération. Ainsi, le raccordement des logements individuels aux réseaux de télécommunication (notamment à la fibre optique), sera facilité par l'emploi des supports aériens existants.



A l'heure où la loi TECV offre de nouvelles perspectives aux collectivités territoriales en matière de politiques énergétiques, le SDE 82 poursuit sa dynamique de partenariat. Etats des lieux.

Double avantage : la diminution du coût et des délais. Dans ce cadre, Orange consultera systématiquement le Syndicat et ERDF pour accord avant travaux et leur versera une redevance d'utilisation.

A noter que d'autres opérateurs de télécommunication s'apprêtent à signer des conventions similaires.

> Un plan industriel "Réseaux électriques intelligents"

Le SDE 82 a répondu favorablement au Président de la Région Midi-Pyrénées, qui a sollicité les syndicats départementaux d'énergie dans le cadre d'un appel à candidature et à projets des territoires, portant sur le déploiement de solutions "smart grids" ("Réseaux électriques intelligents"). La candidature régionale présentée à l'été 2015 cible des portions de territoire situées en Aveyron, dans le Lot, la Lozère, le Tarn et le Tarn-et-Garonne.

> Loi de transition énergétique : la compétence de l'autorité renforcée

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), encadre la décentralisation de la politique énergétique au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements. Ainsi, en confiant aux gestionnaires des réseaux de distribution une mission élargie (actions d'efficacité énergétique, insertion des énergies renouvelables

sur le réseau...), la loi va dans le sens d'un renforcement de la compétence des autorités organisatrices. Ces dernières sont, en effet, force de proposition pour élaborer les cahiers des charges des concessions et orienter ainsi les politiques locales.

Une obligation d'information

Les gestionnaires des réseaux publics devront communiquer aux autorités organisatrices les données de consommation et de production. De fait, ces informations sont essentielles pour mettre en œuvre une politique énergétique locale efficace.

Une commission consultative

Le Président du SDE 82 a réuni le 5 novembre 2015 les communautés de communes et d'agglomération de Tarn-et-Garonne, en vue de la constitution d'une nouvelle Commission consultative.



Instituée par la loi TECV, cette commission aura pour mission de coordonner les actions de ses membres, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données pour optimiser la politique énergétique.

Soulignons qu'une telle coordination a été voulue par le législateur au vu de la multiplicité des interventions possibles dans le domaine de l'énergie au niveau local.

Nouvelle technologie et respect de l'esthétique

La commune d'Aucamville a mis à profit la création d'un groupe scolaire pour étendre son réseau d'éclairage public. L'esthétique des candélabres déjà installés a été conservée, tout en améliorant la performance énergétique grâce à une technologie à leds gradables.



Un programme ambitieux pour l'électrification rurale



Eclairage public : combiner performance et sobriété énergétique



Achat d'énergie : des prix et des services bien négociés

